

**Brigitte Hatat**

## **Le loup dans la bergerie \***

En 1968, au congrès de Strasbourg sur le thème « Psychanalyse et psychothérapie », Lacan situait la position du psychanalyste dans les institutions étrangères à la psychanalyse comme participant de la duplicité de la fonction de psychanalyste et de celle de l'enseignant : « Vous ne pouvez pas y échapper, dès lors que vous êtes appelés à recevoir dans telle ou telle institution étrangère à la psychanalyse une position de psychanalyste ; dès lors que vous y êtes, c'est-à-dire que vous n'êtes pas chez vous, vous êtes priés d'assumer quelque chose qui participe des fonctions de l'enseignement, vous apprenez au moins aux gens à se conduire vis-à-vis de ce loup qu'ils ont introduit dans leur bergerie, et pour ça il faut que vous expliquiez un peu ses mœurs. Vous êtes là en position d'enseignant <sup>1</sup>. »

Dans les années 1960, la question de la place des psychanalystes dans les institutions étrangères à la psychanalyse a animé bien des débats, ce dont témoignent les textes de cette époque. S'il n'était pas rare que les institutions fissent appel aux compétences des psychanalystes, il n'en reste pas moins que répondre à cette demande posait des difficultés en raison même de la confusion sur ce qu'est la fonction du psychanalyste ; fonction souvent admise comme une aide extérieure, comparable à d'autres spécialités. D'où la nécessité, comme le précise Lacan, d'expliquer aux gens les mœurs de « ce loup qu'ils ont introduit dans leur bergerie ».

La question de la place du psychanalyste dans les institutions étrangères à la psychanalyse n'est pas nouvelle. Mais elle s'exacerbe face aux orientations actuelles en matière de santé mentale,

\* Intervention au séminaire Champ lacanien, Paris, 5 février 2009.

1. J. Lacan, « En guise de conclusion », discours de clôture au congrès de Strasbourg, le 13 octobre 1968, *Lettres de L'école freudienne*, n° 7, 1970, p. 157-166.

gouvernées par les impératifs du discours capitaliste. L'impact de ce discours s'inscrit désormais au cœur même des pratiques professionnelles, des formations requises et des discours qui gouvernent les institutions. Les « guides des bonnes pratiques », la standardisation des critères d'évaluation et des protocoles diagnostiques et thérapeutiques en témoignent <sup>2</sup>.

Qu'un psychanalyste ne puisse répondre à la demande par des normes diffusées, qu'il ne puisse être docile à l'impératif de maîtrise et de contrôle, pose la question de la position qu'il peut tenir là où cet impératif domine. Si les psychanalystes ne sont pas chez eux dans les institutions, comme Lacan le rappelle, ils y sont aussi de moins en moins appelés en position de psychanalystes. Les nouvelles orientations visant les institutions médico-sociales et les formations universitaires témoignent sans conteste d'un rejet de la psychanalyse.

Ainsi, comme Maria Vitoria Bittencourt le souligne dans son article paru dans le numéro 39 du *Mensuel*, il n'est pas excessif de dire que, dans les institutions étrangères à la psychanalyse, il n'y a pas de place pour les psychanalystes <sup>3</sup>. Dès lors, pourquoi y sont-ils ? Et peuvent-ils y soutenir l'acte dont l'analyste dépend au-delà de la condition professionnelle qui le couvre ? Ont-ils d'autre choix que de s'excepter ou de collaborer ?

### **Les psychanalystes et les institutions**

De fait, les psychanalystes ont toujours été présents dans les institutions. Mais ce n'est pas pour autant comme psychanalystes qu'ils sont appelés à y travailler. Que leur condition professionnelle soit d'ordre thérapeutique ou institutionnel, c'est toujours au titre d'autre chose que du psychanalyste qu'ils sont employés par les institutions.

Certes, à l'époque où la psychanalyse jouissait d'un certain crédit et d'un certain respect, des institutions ont pu faire une place au « statut » de psychanalyste, en créant notamment des postes de psychanalystes. Mais ce statut n'était pas sans duplicité, pour reprendre le terme de Lacan. Que peut vouloir dire, en effet, un poste de psychanalyste créé par une institution ? Plus largement

2. Cf. le *Mensuel* n° 12, janvier 2006, qui traite cette question.

3. M. V. Bittencourt, « Quelle place pour la psychanalyse ? », *Mensuel*, n° 39, janvier 2009.

toutefois, être en cure était une condition souvent requise pour le recrutement des professionnels. Enfin, des institutions ont été créées, ou plus modestement des services ont été organisés par des psychanalystes, autour de la référence explicite à la psychanalyse. Il en reste sans doute peu de chose aujourd'hui. Mais il est certain que, soutenue ou non par l'institution, la place des psychanalystes dans les institutions ne va pas de soi.

Il est par trop réducteur de dire, comme certains l'ont prétendu et le prétendent encore, que les psychanalystes sont présents dans les institutions pour s'assurer d'un salaire ou alimenter leur cabinet privé. Le facteur économique n'est sans doute pas totalement indifférent à la présence des psychanalystes dans les institutions mais ne peut occulter la question de ce que peut être, dans ces lieux, la position des psychanalystes, ni l'intérêt des psychanalystes pour les institutions, et ce dès l'origine. Reste à savoir si la psychanalyse quant à elle a intérêt à cette présence, ou si, comme certains le formulaient déjà du temps de Lacan, cette pratique irait à dégrader la psychanalyse. Freud lui-même, à propos de la perspective d'extension de la psychanalyse dans des établissements publics, évoquait la nécessité d'adapter la technique à ces conditions nouvelles et de « mêler à l'or pur de l'analyse une quantité considérable du plomb de la suggestion directe <sup>4</sup> ».

### **La psychanalyse appliquée à l'enfant, au psychotique, à l'institution**

Notons que le rapport des psychanalystes avec les institutions s'est principalement noué, au départ, autour de trois termes privilégiés : l'enfant, le psychotique et l'institution elle-même. Ils renvoient tous trois à une extension du procédé freudien, appliqué dans d'autres lieux et à d'autres domaines que ceux strictement explorés par Freud. L'investigation de la psychanalyse de l'enfant et du psychotique est indéniablement postfreudienne <sup>5</sup> mais elle est aussi

4. S. Freud, « Les voies nouvelles de la thérapeutique », dans *La Technique psychanalytique*, Paris, PUF, 1975, p. 141.

5. J. Lacan, « Conversacion con Jacques Lacan », 1966 :  
« Voyez-vous dans la psychanalyse post-freudienne des apports qui ne soient pas de Freud ?  
– J. L. : Beaucoup. Par exemple la psychanalyse appliquée aux perversions. Je veux dire qu'on doit considérer post-freudienne la véritable structure des perversions comme telles. [Suite page suivante.]

intimement liée à une pratique institutionnelle, l'institution restant, aujourd'hui encore, le lieu d'adresse privilégié pour ces sujets. Cela a certainement contribué à l'essor de la psychanalyse dans les institutions ainsi qu'à des expériences institutionnelles nouvelles.

Quant à l'application de certains principes de la psychanalyse, non pas *dans* mais *aux* institutions, elle est plus récente et trouve notamment son essor dans la seconde moitié du xx<sup>e</sup> siècle, avec la psychothérapie institutionnelle et le courant antipsychiatrique. Ces diverses expériences ont ouvert la voie à ce que Lacan appelle « une activité de pionniers », dont il souligne tout autant la vitalité que les dérives, dérives qui ne sont pas sans lien avec l'extension de la psychanalyse aux trois domaines cités, mais dont le véritable ressort est ailleurs.

En 1966, dans un entretien à la Radio télévision belge <sup>6</sup>, et en 1968 dans son discours de clôture du congrès de Strasbourg <sup>7</sup>, Lacan souligne cette « conjonction en un seul nœud des rapports du sujet à notre époque avec ces trois termes » – l'enfant, le psychotique et l'institution –, conjonction qu'il réfère alors à la montée au zénith du terme de liberté, car nulle part plus qu'en ces trois termes n'est constamment évoquée la liberté.

Mais déjà en 1953, dans « Fonction et champ de la parole et du langage en psychanalyse <sup>8</sup> », Lacan rapprochait ces trois termes pour rendre compte des problèmes actuels de la psychanalyse et d'une dégradation tant de ses buts que de sa technique. Ces problèmes, Lacan les décline sous trois chefs : prévalences de l'imaginaire, de la relation d'objet et du contre-transfert <sup>9</sup> dont le trait commun, dit-il, est « la tentation qui se présente à l'analyste d'abandonner le

Quelques phénomènes très élaborés, comme la fonction de l'objet transitionnel découverte par Winnicott, sont des éléments absolument positifs qui ont été introduits dans l'expérience et qui ont une fonction très précise dans la théorie. Il y a de plus un grand penchant, sans doute post-freudien, à investiguer la psychanalyse de la psychose. Mais nous allons constater que ces investigations deviennent plus efficaces quand on leur applique des instruments proprement freudiens. »

6. J. Lacan, « Interview de Jacques Lacan à la Radio télévision belge » (1966), *Quarto*, n° 7, 1982, p. 7-11.

7. J. Lacan, « En guise de conclusion », art. cit.

8. J. Lacan, dans *Écrits*, Paris, Seuil, 1966.

9. Cf. le développement de ces points dans l'article de M. V. Bitencourt déjà cité.

fondement de la parole, et ce justement en des domaines où son usage, pour confiner à l'ineffable, requerrait plus que jamais son examen : à savoir la pédagogie maternelle, l'aide samaritaine et la maîtrise dialectique ». « Le danger devient grand, ajoute-t-il, s'il y abandonne en outre son langage au bénéfice de langages déjà institués et dont il connaît mal les compensations qu'ils offrent à l'ignorance <sup>10</sup> ».

Mais pourquoi Lacan rapproche-t-il cette extension du procédé à des données nouvelles, voire à des données de principe différent, d'une certaine détérioration du discours analytique ? Certes, l'application de la psychanalyse aux enfants et aux psychotiques a inauguré certains changements de but et de technique, mais elle ne peut être tenue pour responsable, en tant que telle, de l'infléchissement de la psychanalyse vers ce que Lacan qualifiait alors d'orthopédie psychique, de pédagogie corrective, d'activisme animé de charité, d'aide samaritaine, de détournement à des fins de suggestion sociale et d'assujettissement psychologique ou encore d'adaptation de l'individu à l'entourage social. Les termes sont forts, mais ils ne sont pas sans faire écho aux discours qui orientent, aujourd'hui encore, les pratiques institutionnelles.

**« À ne pas reconnaître le fondement,  
on cherche ailleurs le médium »**

Cet infléchissement de la psychanalyse, Lacan le rapporte essentiellement aux psychanalystes eux-mêmes, et à l'institution psychanalytique.

En effet, invoquer la résistance de l'objet – par exemple l'enfant ou le psychotique – pour justifier les changements de but et de technique n'est pour Lacan que l'alibi qui masque la propre résistance des analystes à l'égard du fondement même de leur pratique. Ce fondement, dit-il, est le rapport de l'homme à la parole, rapport évident dans « le médium de la psychanalyse : ce qui rend d'autant plus extraordinaire qu'on le néglige dans son fondement. Mais il s'agit d'un cercle car à ne pas reconnaître le fondement, on cherche ailleurs le médium <sup>11</sup> ». C'est pourquoi Lacan peut rendre hommage, au-delà des critiques qu'il peut en faire, à des auteurs comme

10. J. Lacan, « Fonction et champ de la parole et du langage », dans *Écrits, op. cit.*, p. 243.

11. J. Lacan, « La psychanalyse vraie, et la fausse » (1958), dans *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 165.

Mélanie Klein ou Winnicott qui, dans leur pratique avec des enfants ou des psychotiques, n'en sont pas moins restés au plus près de l'expérience freudienne.

En effet, loin de relever de l'alliage évoqué par Freud, le recours à des médiums ou des techniques empruntés à d'autres disciplines et à d'autres fins renvoie plutôt à l'histoire de ce prêtre mandaté par la famille d'un mourant – assureur de sa profession – pour le convaincre d'accepter les derniers sacrements, et qui ressort bredouille... mais muni d'une assurance vie. À lâcher sur l'objet et les fondements de la psychanalyse, le risque est grand de la suborner à d'autres fins, qu'elles soient thérapeutiques, pédagogiques, orthopédiques ou charitables... Prétexer de ce risque pour s'excepter de certains lieux n'est pourtant pas sans risque. La référence aux protocoles et aux standards, en effet, n'est pas le propre des institutions étrangères à la psychanalyse. C'est pourquoi Lacan oppose à ceux-là le désir de l'analyste.

C'est cette place du désir de l'analyste que Lacan déblaie en s'affranchissant des standards, notamment celui de la durée de la séance où le temps de la montre vient trancher « à la place de l'analyste ». Mais remarquons que sa fondation de l'École de psychanalyse a la même fonction puisqu'elle rompt avec l'organisation hiérarchique des sociétés et des instituts de psychanalyse, et avec leurs standards de formation des analystes. En déblayant les standards, c'est au désir de l'analyste que Lacan redonne sa place, la passe ayant pour fonction de nommer, non l'analyste, mais cette place – déblayée de ce qui peut l'obturer – et de sérier les conjonctures d'advenue du désir de l'analyste. Désir de l'analyste qui ne se confond pas avec celui d'être analyste.

Car l'analyste, dit Colette Soler, « n'est aucun analyste concret, et quelles que soient les défaillances des analystes, il se définit seulement par la fonction qu'il est appelé à incarner dans la structure, pour qu'il y ait... du psychanalyste – ce qui n'assure aucun de l'être. Pour celui qui s'y commet, à savoir chaque analyste authentiquement en action, il n'y a pas plus de voie canonique que pour le saint. Autrement dit, pas de modèle qui tienne, et pas de signature instituante <sup>12</sup> ». Quant à l'acte dont dépend l'analyste, il « ne s'autorise

12. C. Soler, « Le savoir sans la fatalité », *Link*, n° 14-15, septembre 2002.

que de lui-même [...] et trouve sa condition structurale dans le manque de l'Autre ».

Position fragile donc, puisqu'elle trouve sa condition structurale dans le manque de l'Autre, et son ressort dans un acte inimitable, sans modèle. Si Lacan peut dire que les analystes ont horreur de leur acte, c'est que cet acte procède du dénuement, du sans recours. Comme l'angoisse, l'acte n'est pas sans objet mais il est sans l'Autre. D'où le risque de céder aux tentations des semblants, des modèles, des standards... qui viennent répondre à la place de l'analyste. Ce risque, s'il s'exacerbe dans les institutions de soins sous la pression des protocoles et des grilles d'évaluation, n'en est pas moins présent pour chaque analyste dans le cadre de sa pratique.

« Raison de plus, dit Colette Soler, pour avoir une École où mettre les analystes en question sur le désir qui les anime, et la conception qu'ils en ont <sup>13</sup>. » En effet, il faut au moins une école pour relancer ce désir à la mesure duquel nous sommes souvent trop inégaux, une école au sens où Lacan disait qu'elle devrait être comme les écoles antiques, un lieu de refuge, voire une base d'opérations contre le malaise dans la civilisation. À condition toutefois qu'elle préserve la place du désir de ce qui peut l'obstruer, vide en tout cas de tout modèle de la fonction. Ce qui n'a pas toujours été le cas dans le passé.

### **Le loup dans la bergerie**

Les analystes, on le voit, ne sont pas à l'abri dans leur bergerie. C'est pourquoi Lacan, sans nier pour autant la résistance ou l'influence des facteurs extérieurs, rapporte les risques de déviation de la psychanalyse aux analystes eux-mêmes et aux institutions analytiques. Car même à rester chez eux et se protéger des facteurs qui pourraient venir du dehors dégrader la pratique, rien n'assure qu'ils ne les ont pas enfermés avec eux.

C'est d'ailleurs le sens que donne Henri Poincaré, dans ses dernières pensées, à la formule : « enfermer le loup dans la bergerie ». Il l'emploie dans la critique qu'il fait de l'axiome du choix de Zermelo : « Parmi ces éléments, il choisira ceux qui satisfont à une

13. *Ibid.*

condition donnée, et il pourra faire ce choix bien tranquillement, sans crainte qu'on vienne le troubler en introduisant des éléments nouveaux et inattendus, puisque ces éléments, il les a déjà tous entre les mains. En posant d'avance sa *Menge M*, il a élevé un mur de clôture qui arrête les gêneurs qui pourraient venir du dehors. Mais il ne se demande pas s'il ne peut y avoir des gêneurs du dedans qu'il a enfermés avec lui dans son mur. [...] ils naîtront à l'intérieur du mur, au lieu de naître au dehors, voilà tout. [...] S'il a bien fermé sa bergerie, je ne suis pas sûr qu'il n'y ait pas enfermé le loup <sup>14</sup>. »

### **Malaise dans les institutions...**

Lacan nous a laissé peu de choses concernant la place des psychanalystes dans les institutions étrangères à la psychanalyse, car celle qui le préoccupait, c'était l'institution analytique. Mais il rappelait tout de même, à propos de la place de la psychanalyse dans la médecine, qu'« avant de penser comment nous allons résorber le champ médical dans le champ freudien, il faut bien dire que tout de même, c'est nous qui sommes les intrus <sup>15</sup> ». Et de cela, il faut tout de même que les psychanalystes tiennent compte. Car il y a eu et il y a sans doute encore des tentatives pour faire marcher les institutions au pas de la psychanalyse. Les exemples ne manquent pas, ni les effets, souvent préjudiciables pour la psychanalyse.

Mieux vaut soutenir que dans les institutions il n'y a pas de place pour les psychanalystes. Ce qui ne doit pas les empêcher d'y être, car l'acte, lui, reste possible puisqu'il ne s'autorise que de lui-même. Il n'en reste pas moins limité et livré à l'épreuve du désir de chacun et des contingences de la rencontre.

Les inquiétudes et les mouvements qui animent aujourd'hui les professionnels, psychanalystes ou non, quant au devenir des institutions indiquent qu'il y a bien malaise dans les institutions. Non pas tant, comme on le dit, du fait que celles-ci se trouvent réduites à la fonction de gardiennes de l'ordre social. Elles l'ont toujours été. Ce qui est nouveau, c'est que le nombre et l'unité comptable ont pris

14. H. Poincaré, *Dernières pensées*, Paris, Flammarion, 1992.

15. J. Lacan, « Interventions sur l'exposé de P. Lemoine : "À propos du désir du médecin" au congrès de l'École freudienne de Paris sur "La technique psychanalytique" », *Lettres de l'École freudienne*, 1972, n° 9, p. 68-78.



mensuel 43

aujourd'hui la place des signifiants maîtres qui les gouvernaient. Le discours de la science a là aussi des conséquences irrespirables qui légitiment que les psychanalystes y soient et mettent au débat cette fonction que Lacan leur attribuait : « compensatoire <sup>16</sup> ».

16. En référence à J. Lacan, « Déclaration à France Culture à propos du 28<sup>e</sup> Congrès international de psychanalyse » (1973), *Le Coq-Héron*, 1974, n° 46-47, p. 3-8.